

A propos de la billetterie CINEMA

(Décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2021)

- **Abandon des tickets papier** au profit des **CARTEPASS à compter d'octobre 2021**
- **1 commande annuelle unique**
- On passe de **12 billets subventionnés par an et par agent** (actif ou retraité) à **15 places au maximum**.
- 3 tarifs de CARTEPASS – les durées de validité sont à compter de la date d'achat.

Carte de...	Validité	Nombre de places par séance	PRIX PUBLICS		AVEC SUBVENTION ASMA		Participat° ASMA
			CARTE	La place à	CARTE	La place à	
5 places	3 mois	3	35 €	7 €	27,50 €	5,50 €	7,50 €
10 places	6 mois	4	65 €	6,50 €	52,50 €	5,25 €	12,50 €
15 places	9 mois	5	90 €	6 €	75 €	5 €	15 €

Coût de la carte (2 €) offert.

Achat :

- 1 carte à 15 places :
Paiement en 1 fois (75 €) ou en 3 fois (3 x 25 €) (chèques encaissés en novembre, janvier et avril).
 - 1 carte à 10 places :
Paiement en 1 fois (52,50 €) ou en 2 fois (2 x 26,25 €) (chèques encaissés en novembre et janvier).
 - 1 carte à 5 places :
Paiement en 1 fois (27,50 €).
- *NB : Pour mémoire, la billetterie "Tickets papier" permettait d'obtenir 12 tickets au maximum, à 6,50 €, avec une subvention ASMA par billet de 0,80 € (prix CE 7,30 €).*

Commande :

- La commande se fait via le correspondant local avec remise du (des) chèque(s) à l'ordre de l'ASMA 87
 - En respectant les délais annoncés.
- *NB : Les détenteurs de carte auront la possibilité de la recharger à leur guise (5 – 10 – 15 autres places) mais **sans participation ASMA** et donc au tarif public (voir tableau ci-dessus)*